



CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIÈRES

1-Identification de l'acheteur :

Lycée polyvalent de Pointe-Noire (*ci-après désigné « LPO de Pointe-Noire »*)
Section Les Plaines
97116 POINTE-NOIRE

Pouvoir adjudicateur : Monsieur Patrick LOVAL

2-Objet de la consultation :

Le présent marché public est alloué et a pour but l'organisation de voyages scolaires courant 2018 (*cf. pièces annexées n°1 à 4*) :

Lot 1 : voyage en Espagne

Lot 2 : voyage à New-York

Lot 3 : voyage au Canada

Lot 4 : voyage à Sainte-Lucie

Les candidats peuvent présenter une candidature pour un ou plusieurs lots.

Les candidats doivent procéder à l'ensemble des réservations.

3-Procédure :

Le présent marché public est passé selon la procédure adaptée conformément aux dispositions de l'article 28 du code des marchés publics (CMP).

4-Présentation, obligations réglementaires et légales du candidat :

Le candidat se présente en indiquant sa forme juridique (*entreprise individuelle, SA, SARL, EURL, association, établissement public, etc.*), son nom commercial, son adresse, celle de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.

Le candidat doit être une agence de voyages, titulaire d'une licence de tourisme ou une association de tourisme agréée. L'offre doit respecter la législation en vigueur le jour du départ, en matière de transport collectif et d'hébergement au sens du code du tourisme.

Par la signature du présent cahier des clauses administratives particulières, le candidat

déclare sur l'honneur n'entrer dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner prévus aux articles 45 et 48 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, et notamment qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés, sous peine d'éviction du marché à ses torts exclusifs.

5-Contenu des prix :

L'offre présente obligatoirement un prix unitaire (par élève et par accompagnateur) et un coût global.

Les prix proposés sont fermes et définitifs. Toute variation du coût dans le déroulement du voyage reste à la charge du prestataire.

Les prix sont exprimés en euros (€), en hors taxes (HT) et toutes taxes comprises (TTC). Les taux appliqués seront clairement affichés.

Les prix comprennent tous les frais afférents à la prestation. Les frais complémentaires éventuels doivent figurer expressément sur l'offre.

L'offre contient, et en précise les modalités d'application :

-une assurance annulation individuelle,

-une assurance annulation voyage collective : les décisions administratives d'interdiction de voyager suite à un attentat, état d'urgence, épidémie ou catastrophe naturelle devront être considérées comme une cause d'annulation couverte par la garantie.

6-Remise des offres :

Les offres doivent parvenir au service intendance du LPO de Pointe-Noire, au plus tard le 31 janvier 2018, à 12h00 :

-à l'adresse électronique suivante : intendant.9711033w@ac-guadeloupe.fr, avec accusé réception,

-ou par voie postale, par lettre recommandée avec accusé réception (ou contre récépissé), à l'adresse suivante :

Monsieur le Proviseur du LPO de Pointe-Noire
Service Intendance
Section Les Plaines
97116 POINTE-NOIRE

Un pli intérieur devra être cacheté et porté les informations suivantes :

Service Intendance
MAPA Voyages 2018 - LPO de Pointe-Noire
NE PAS OUVRIR

Tout dossier (électronique et postal) transmis après cette heure et cette date, ne sera pas retenu.

L'offre contient obligatoirement les pièces suivantes, renseignées et/ou signées par le candidat :

-le présent cahier des clauses administratives particulières,

- la (les) proposition(s) commerciale(s) détaillée(s) de la (des) prestation(s), datée(s), portant les délais d'exécution (acomptes),
- et tous les documents permettant de mieux appréhender ladite (lesdites) prestation(s) : brochures, plans, caractéristiques des modes de transport et d'hébergement...

Tous les documents transmis sont rédigés en français.

7-Critères de jugement des offres :

Les critères de jugement des offres sont :

- le prix (70%),
- et la qualité des prestations (30%).

Ils permettront à l'acheteur d'établir, par lot, un classement pondéré, décroissant des propositions, et donc de sélectionner l'offre économiquement la plus avantageuse.

Le candidat le mieux positionné devra renseigner et retourner à l'acheteur (dans un délai imparti), un acte d'engagement que ce dernier lui aura préalablement transmis (formulaire administratif ATTR11).

A l'appui de l'acte d'engagement, le candidat produit, aux fins de vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles :

- une attestation d'inscription sur un registre professionnel,
- une autorisation spécifique attestant que le candidat est membre d'une organisation lui reconnaissant son droit d'exercer et de proposer le service attendu,
- les chiffres d'affaires hors taxes des trois derniers exercices (*cf. pièce annexée n°5*)
- la liste des marchés publics conclus avec d'autres établissements de la région sur les deux derniers exercices (2016 et 2017), précisant pour chaque établissement scolaire concerné, la destination, la durée et le montant (TTC),
- une attestation de la compagnie d'assurance couvrant sa responsabilité civile professionnelle en cas de dommage, notamment en cas de décès, incapacité temporaire, etc.

En cas d'incapacité à transmettre les pièces demandées, l'offre du candidat pressenti sera rejetée. Alors, l'élimination du candidat sera prononcée par l'acheteur qui présentera la même demande au candidat suivant, conformément au classement des offres arrêté.

Tous les documents transmis sont rédigés en français.

8-Négociations :

L'acheteur se réserve le droit de négocier les offres déposées, avec un ou plusieurs candidats sélectionnés.

Ces négociations se feront sur la base de l'offre initiale remise par le candidat et porteront sur les points éventuels suivants : programmation des déplacements, activités du voyage, prix des prestations.

Lorsque l'acheteur décidera de mettre un terme aux négociations, il demandera aux candidats de remettre des offres définitives, sur lesquelles il arbitrera.

9-Abandon :

L'établissement se réserve la possibilité de ne pas donner suite à un lot ou à l'ensemble de cette consultation. La procédure pourra être abandonnée dans les conditions prévues par l'article 98 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, relatif aux marchés publics.

10-Contractualisation :

L'engagement de l'établissement ne pourra être tenu pour effectif qu'après la signature par le chef d'établissement du contrat avec le prestataire. Cette signature entraîne un engagement sur un effectif déterminé de participants et la mise en application des conditions d'assurance annulation.

11-Règlements :

Les règlements s'effectueront par mandat administratif dans les 30 jours qui suivent la réception d'une facture respectant les mentions obligatoires, accompagnée d'un RIB -si ces coordonnées bancaires n'y figurent pas-, et adressée au service d'intendance du LPO de Pointe-Noire en triple exemplaire.

Le paiement avant service fait des dépenses de voyages et de séjours auprès d'agences de voyages titulaires de licences de tourisme et d'associations agréées tourisme est possible dans la limite de 70% du prix du voyage. Les 30% restants peuvent être versés « lors de la remise des documents permettant de réaliser le voyage ou le séjour » (*instruction n°10-003-29 du 29 janvier 2010*).

12-Litiges :

Le tribunal administratif de BASSE-TERRE (région Guadeloupe) est compétent pour régler les litiges administratifs.

13-Contacts :

Le temps de la procédure, des renseignements peuvent être obtenus auprès de Madame Gladys LAVIOLETTE, à l'adresse électronique suivante :

intendant.9711033w@ac-guadeloupe.fr

A Pointe-Noire, le 08 janvier 2018

Le proviseur
Patrick LOVAL

Fait à, le.....

*Nom, prénom de la personne habilitée à engager l'entreprise
et signature précédée de la mention « lu et approuvé »*

Cachet de l'entreprise



LOT1

VOYAGE SCOLAIRE EN ESPAGNE

Période : du 15 au 27 mars 2018 ou du 15 au 28 mars 2018

Passagers : 11 élèves + 2 accompagnateurs

Transport en avion demandé comme suit :

départ : le 15/03/2018, de Pointe-à-Pitre vers Paris

le 16/03/2018, de Paris vers Alicante

- retour : le 27/03/2018, de Alicante vers Paris (tôt le matin)
le 27/03/2018 (sinon le 28/03/2018), de Paris vers Pointe-à-Pitre

Le prix inclut :

- les vols A/R pour tous les passagers
- le bagage en soute
- le repas et les collations à bord de l'avion
- les assurances annulations collectives, individuelles
- les frais de dossier du prestataire
- les services et les taxes locales
- le taux de TVA applicable



LOT2

VOYAGE SCOLAIRE A NEW-YORK

Période : du 19 au 23 mars 2018

Passagers : 11 élèves + 2 accompagnateurs

Transports demandés :

- avion
- bus

Hébergement :

- auberge de jeunesse, hôtel (pas de changement durant le séjour)
- 1 chambre simple par accompagnateur
- 3 ou 4 élèves par chambre
- quartier : Upper west side

Programme envisagé :

- Lundi 19/03/2018 : vol Pointe-à-Pitre/New-York
accueil par un guide francophone local
transfert en bus vers l'auberge de
jeunesse/l'hôtel
dîners libres
- Mardi 20/03/2018 : petits déjeuners à l'auberge de jeunesse/hôtel
journée libre
déjeuners et dîners libres
- Mercredi 21/03/2018 : petits déjeuners à l'auberge de jeunesse/hôtel
journée libre
déjeuners et dîners libres
- Jeudi 22/03/2018 : petits déjeuners à l'auberge de jeunesse/hôtel
journée libre

déjeuners et dîners libres

- Vendredi 23/03/2018 : petits-déjeuners à l'auberge de jeunesse/hôtel
transfert en bus vers l'aéroport
vol New-York/Pointe-à-Pitre

Le prix inclut :

- les vols A/R pour tous les passagers
- le bagage en soute
- le repas et les collations à bord de l'avion
- la réservation d'un bus, selon le programme
- les services d'un guide francophone local pendant le séjour, de l'arrivée (aéroport de New-York) au départ (aéroport de New-York)
- les pourboires du guide et du chauffeur de bus
- les nuitées en auberge de jeunesse ou à l'hôtel
- les repas selon le programme
- les assurances annulations collectives, individuelles
- les autorisations d'entrée sur le territoire américain
- les frais de dossier du prestataire
- les services et les taxes locales
- le taux de TVA applicable



LOT3

VOYAGE SCOLAIRE AU CANADA

Période : du 19 au 26 avril 2018

Passagers : 20 élèves + 3 accompagnateurs

Transport en avion demandé comme suit :

départ : le 19/04/2018, de Pointe-à-Pitre vers Montréal

- retour : le 26/04/2018, de Montréal vers Pointe-à-Pitre

Le prix inclut :

- les vols A/R pour tous les passagers
- le bagage en soute
- le repas et les collations à bord de l'avion
- la réservation d'un bus, selon le programme
- les pourboires du chauffeur de bus
- les repas selon le programme
- les assurances annulations collectives, individuelles
- les autorisations d'entrée sur le territoire canadien
- les frais de dossier du prestataire
- les services et les taxes locales
- le taux de TVA applicable



LOT4

VOYAGE SCOLAIRE A SAINTE-LUCIE

Période : du 01 au 05 mai 2018

Passagers : 25 élèves + 4 accompagnateurs

Transports demandés :

-avion, bus

Hébergement :

-hôtel

-1 chambre simple par accompagnateur

-3 ou 4 élèves par chambre

-ville : Castries

Programme envisagé :

- Mardi 01/05/2018 : vol Pointe-à-Pitre/Castries
transfert en bus vers l'hôtel
- Mercredi 02/05/2018 : journée libre
- Jeudi 03/05/2018 : journée libre
- Vendredi 03/05/2018 : journée libre
- Samedi 05/05/2018 : transfert en bus à vers l'aéroport
Vol Castries/Pointe-à-Pitre

Le prix inclut :

- les vols A/R pour tous les passagers
- le bagage en soute
- le repas et les collations à bord de l'avion
- la réservation d'un bus, selon le programme
- les pourboires du chauffeur de bus
- les repas selon le programme
- les assurances annulations collectives, individuelles
- les autorisations d'entrée sur le territoire de Sainte-Lucie
- les frais de dossier du prestataire
- les services et les taxes locales
- le taux de TVA applicable



RENSEIGNEMENTS RELATIFS A LA CAPACITE ECONOMIQUE ET FINANCIERE DU CANDIDAT

Chiffres d'affaires hors taxes des trois derniers exercices disponibles :

| | Exercice du | Exercice du | Exercice du |
|-----------------------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
| | au | au | au |
| Chiffre d'affaires global (HT) | | | |

Lorsque les informations sur le chiffre d'affaires ne sont pas disponibles pour la totalité de la période demandée, indication de la date à laquelle l'opérateur économique a été créé ou a commencé son activité :/...../.....

Fait à, le.....

*Nom, prénom de la personne habilitée à engager l'entreprise
et signature précédée de la mention « lu et approuvé »*

Cachet de l'entreprise